

## ADMINISTRATION MUNICIPALE

OBSTACLES ET OBSERVATIONS	MESURES PROPOSÉES	RESPONSABLES	SUIVIS
	1. Dans le bulletin biannuel de la Ville, destiné aux commerces de détail, inclure un article portant sur l'accessibilité universelle.	<b>Urbanisme, environnement et développement économique</b>	<b>Réalisé</b>
La disponibilité de biens et de services accessibles constitue un facteur contributif important pour la participation sociale des personnes handicapées.	2. Dans le cadre de l'actualisation de la mise à jour de la Politique d'approvisionnement, valider et ajuster au besoin, la clause visant l'approvisionnement accessible.	<b>Finances</b>	<b>Réalisé</b>
Le mobilier dans nos bâtiments municipaux n'est pas toujours adéquat et confortable pour les aînés.	3. Élaboration d'une fiche-conseil pour outiller et encourager l'achat de biens et de services accessibles tels que: chaises et/ou bancs, bureaux, étagères et/ou filières.	<b>Finances</b>  En collaboration avec la conseillère à l'accessibilité	<b>Réalisé</b>
La Ville a adopté un nouveau plan d'action à l'égalité en emploi contenant des mesures permettant une meilleure participation sociale des personnes handicapées.	4. Diffusion du plan d'action pour la diversité en emploi 2016-2019 à l'ensemble du personnel de la Ville (présentation des différents objectifs et de nos statistiques en accès à l'égalité en emploi).	<b>Ressources humaines</b>	<b>Réalisé</b>
Méconnaissance du principe d'accessibilité universelle, du processus d'élaboration du plan d'action et des obligations légales de la part du personnel.	5. Ajout d'un volet accessibilité à la formation 2.0 « ECHO » destinée aux gestionnaires de la Ville et développée par le Service des ressources humaines.	<b>Ressources humaines</b>  En collaboration avec la conseillère à l'accessibilité	<b>Reportée 2019</b>

## ACCESSIBILITÉ AUX ÉDIFICES PUBLICS

OBSTACLES ET OBSERVATIONS	MESURES PROPOSÉES	RESPONSABLES	SUIVIS
La caserne de pompier numéro 1 n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite. Cette caserne est le point de service aux citoyens pour la prévention et l'administration.	<b>6.</b> Rénovations majeures de la caserne numéro 1 permettant l'accessibilité du bâtiment.	<b>Travaux publics</b>  En collaboration avec Sécurité incendie	<b>Réalisé</b>
Plusieurs bâtiments municipaux nécessitent des interventions afin d'améliorer l'accessibilité.	<b>7.</b> Poursuivre l'amélioration de l'accessibilité des bâtiments municipaux suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Cour municipale (signalisation)</li> <li>• Bibliothèque Saint-Luc (réflexion aménagement limon, garde-corps)</li> <li>• Bougainvillier (accueil Service de police)</li> </ul>	<b>Travaux publics</b>	<b>Reportée 2019</b> <b>Reportée 2019</b>  <b>En cours</b>

## COMMUNICATIONS

OBSTACLES ET OBSERVATIONS	MESURES PROPOSÉES	RESPONSABLES	SUIVIS
La navigation sur le site internet n'est pas toujours facilitante pour tous.	<b>8.</b> Entreprendre la démarche d'intégrer les critères d'accessibilité universelle dans le cadre de la refonte du site internet de la Ville.	<b>Communications</b>	<b>En cours</b>
	<b>9.</b> Entreprendre la démarche d'intégrer les critères d'accessibilité universelle dans le cadre de la refonte du magazine municipal Guide Loisirs.	<b>Culture, développement social et loisir</b>  En collaboration avec Communications	<b>Reporté</b>

## LOISIRS ET SOUTIEN AUX ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

OBSTACLES ET OBSERVATIONS	MESURES PROPOSÉES	RESPONSABLES	SUIVIS
<p>Les personnes en situation de pauvreté ou à faible revenu peuvent difficilement se permettre de participer à des activités de loisirs.</p>	<p><b>10.</b> Collaborer avec les partenaires du milieu à un projet pilote d'accès aux activités de loisirs afin d'offrir aux familles vivant une situation de pauvreté et/ou de vulnérabilité la possibilité de participer à des activités de loisir gratuitement, par les places restantes, et ce, dans le respect et la confidentialité.</p>	<p><b>Culture, développement social et loisir</b></p> <p>En collaboration avec Conseillère à l'accessibilité</p>	<p><b>Réalisé</b></p>
<p>Pour améliorer l'accessibilité des parcs, une grille d'accessibilité a été élaborée pour permettre une meilleure planification des interventions dans les parcs.</p>	<p><b>11.</b> Présenter aux collègues la démarche reliée à l'élaboration de la grille d'accessibilité des parcs entreprise et les actions qui en découlent.</p>	<p><b>Culture, développement social et loisir</b></p>	<p><b>Reporté 2019</b></p>
<p>Le règlement de tarification actuel ne permet pas la gratuité de l'accompagnateur possédant une vignette d'accompagnement pour les activités de loisir aquatiques et culturelles.</p>	<p><b>12.</b> Modifier le règlement de tarification pour permettre la gratuité de l'accompagnateur possédant une vignette d'accompagnement dans le cadre des activités de loisir aquatiques et culturelles.</p>	<p><b>Culture, développement social et loisir</b></p>	<p><b>Réalisé</b></p>
<p>Nécessité de faire connaître les services adaptés pour les personnes handicapées.</p>	<p><b>13.</b> Faire la promotion de la vignette d'accompagnement et du rabais pour personnes handicapées dans le Guide loisirs.</p>	<p><b>Culture, développement social et loisir</b></p>	<p><b>Réalisé Reporté</b> La promotion du rabais personnes handicapées sera analysée dans le cadre de la refonte de la grille de tarification</p>

## TRANSPORT

OBSTACLES ET OBSERVATIONS	MESURES PROPOSÉES	RESPONSABLES	SUIVIS
À plusieurs reprises, les autobus effectuent des manœuvres non sécuritaires lors du débarquement des usagers, en raison des voitures qui sont stationnées devant les arrêts d'autobus.	<b>14.</b> Élaborer un projet de réglementation pour l'aménagement des zones d'accès aux arrêts d'autobus, ainsi que les normes techniques et la signalisation conséquente.	<b>Infrastructures et gestion des eaux</b>  En collaboration avec Transports	<b>Réalisé</b>
Tel que prescrit par la loi, en tant qu'autorité responsable du transport, la Ville a l'obligation de produire et de faire approuver par le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, un plan de développement visant à assurer, dans un délai raisonnable, le transport en commun des personnes handicapées sur le territoire qu'il dessert.	<b>15.</b> Élaborer un plan de développement quinquennal visant à assurer le transport en commun des personnes handicapées.	<b>Transports</b>  En collaboration avec la conseillère à l'accessibilité	<b>Réalisé</b>
	<b>16.</b> Bonifier le service de répartition du transport adapté: <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ajout d'une ressource</li> <li>• Augmentation des heures de réservation</li> <li>• Bonification du service offert la fin de semaine</li> </ul>	<b>Transports</b>	<b>Réalisé</b>



AUTRES INITIATIVES RÉALISÉES EN COURS D'ANNÉE (POUR AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ)	RESPONSABLES
<p>1. Les assermentations pour les personnes à mobilité réduite sont maintenant effectuées par le Service des affaires juridiques qui est situé au rez-de-chaussée plutôt que le greffe qui est situé à l'étage pour une meilleure accessibilité.</p>	<p><b>Affaires juridiques</b></p>
<p>2. Sensibilisation de 77 employé(e)s cols bleus du Service des travaux publics sur l'accessibilité par le Groupement des associations de personnes handicapées de la Rive-Sud de Montréal afin de mieux comprendre la réalité des personnes ayant des limitations et connaître les stratégies à adopter pour mieux répondre aux besoins.</p>	<p><b>Ressources humaines Travaux publics</b></p>
<p>3. Dans le cadre de la semaine québécoise des personnes handicapées, participation du Service des ressources humaines et des présidents du syndicat des cols blancs et bleus au Forum « Un pas de plus vers l'inclusion ». Une rencontre de partage concernant les meilleures pratiques en matière de diversité de la main-d'œuvre et présentation de plusieurs outils pour favoriser l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées.</p> <p>Parution d'un article dans le bulletin interne de la Ville portant sur le Forum pour sensibiliser les employés sur le sujet.</p>	<p><b>Ressources humaines</b></p>
<p>4. Participation d'une conseillère aux ressources humaines et de la conseillère à l'accessibilité à la soirée d'information pour les employeurs concernant la main-d'œuvre intéressante que représentent les personnes ayant une déficience intellectuelle et/ou troubles du spectre de l'autisme.</p>	<p><b>Ressources humaines et Culture, développement social et loisir</b></p>



<p>5. Tenue d'une activité de sensibilisation pour les directeurs de services en collaboration avec des membres de la Table de concertation des associations de personnes handicapées du Haut-Richelieu. L'objectif était de les sensibiliser à la réalité des personnes handicapées et des aînés pour mieux les mobiliser en faveur de leurs besoins particuliers. L'activité consistait à leur faire vivre une limitation telle que : déficience visuelle, physique, auditive, intellectuelle, trouble du spectre de l'autisme, etc.</p>	<p><b>Culture, développement social et loisir</b></p>
<p>6. Participation de 6 employés provenant du Service de la culture, du développement social et du loisir et du Service des infrastructures et gestion des eaux à un webinaire portant sur les aires de jeu inclusives pour les enfants ayant des incapacités. Ce webinaire était une initiative de l'Alliance québécoise du loisir public et présenté par la compagnie Tessier Récréo-Parc. La formation des intervenants et gestionnaires d'aires de jeu avait pour but d'en apprendre davantage sur les besoins essentiels des enfants ayant des incapacités, en se basant sur les résultats d'un sondage réalisé auprès de 130 parents.</p>	<p><b>Culture, développement social et loisir et Infrastructures et gestion des eaux</b></p>
<p>7. Participation d'une conseillère aux ressources humaines responsable de la dotation à une formation ayant pour objectif d'outiller les participants dans la reconnaissance des caractéristiques d'un processus d'embauche inclusif pour les personnes handicapées. La formation a été élaborée par le Conseil du patronat du Québec (CPQ), le Regroupement des organismes spécialisés pour l'emploi des personnes handicapées (ROSEPH), ainsi que le Centre de recherche pour l'inclusion scolaire et professionnelle des personnes en situation de handicap (CRISPESH).</p>	<p><b>Ressources humaines</b></p>
<p>8. Gratuité du transport collectif régulier aux personnes admises au transport adapté, pendant la Semaine québécoise des personnes handicapées.</p>	<p><b>Transports</b></p>
<p>9. Implantation d'une billettique électronique permettant l'achat de titres en ligne, facilitant les transactions, et éliminant l'obligation de se déplacer dans un point de vente.</p>	<p><b>Transports</b></p>
<p>10. Modification de la tarification pour les déplacements vers Montréal et la Rive-Sud, afin que les personnes admises au transport adapté paient le même prix que les personnes qui utilisent le transport en commun régulier.</p>	<p><b>Transports</b></p>
<p>11. Formation d'un comité de travail pour la mise à jour du Guide et le transmettre aux usagers du transport adapté.</p>	<p><b>Transports</b></p>

12. Augmentation des heures de réservation (répartition de 7 h à 20 h du lundi au vendredi et de 8 h à 16 h le samedi) ainsi que le délai de réservation pour le lendemain (15 h au lieu de midi).	<b>Transports</b>
13. Déménagement du service de répartition au terminus et ajout d'une ressource.	<b>Transports</b>
14. Bonification du service offert la fin de semaine pour débiter à 7 h au lieu de 9 h.	<b>Transports</b>
15. Soutien et mise en place des activités d'initiation au transport collectif (ex. : Journée des aînés, activités ou événements d'organismes).	<b>Transports avec les organismes du milieu</b>
16. Alimenter l'application Zenbus lorsqu'un arrêt est déplacé, pour informer les usagers et générer une notification automatique (exemple : lorsqu'il y a un arrêt déplacé en raison de travaux (Ville, MTQ)).	<b>Transports</b>
17. Évaluation de l'achalandage à l'arrêt d'autobus à l'angle du WalMart et du Maxi. Celui-ci n'est pas accessible ni sécuritaire (pas de trottoir ni d'abribus, seulement une bordure).	<b>Transports</b>

